

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 6 avril 2009

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
30 mars 2009**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 30 mars sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Approbation des procès verbaux de la séance du 2 mars 2009.

D. Goddard souhaite qu'une modification soit apportée à la délibération d'approbation du CA 2008. Elle souhaite que dans le paragraphe consacré aux dépenses du CCAS en faveur de l'aide sociale, les mots « les aides accordées » soient remplacés par « l'aide accordée ».

Après cette modification les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Etaient présents : D. DUBONNET - EYMARD R. - A. CARPE - JL. GIANNELLONI - M. BOHORQUEZ - C. CORSINI - ANGLADE J. - MERLOZ C. - COTTIN X - PARENDEL B. – GRENECHE MH - GUILLERMIN M. – M. GELLOZ - DAVID D. - ALLEMOZ M. - P. DELBOS – C. BLANC - BRINGOUD M. - GIRERD-POTIN ME. - FETAZ Y. – DIVERCHY D. – GODDARD D – DEGANIS - VELLARD A - F. VIVET - formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : G. BRULFERT et LABIOD P. qui ont donné respectivement procuration à D. Dubonnet et D. Goddard

Murielle ALLEMOZ a été élue secrétaire de séance.

AFFECTION DU RESULTAT 2008 AU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Compte Administratif 2008 adopté lors de la réunion du Conseil Municipal du 02/03/09 s'établit comme suit.

Considérant l'intérêt d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement afin de permettre un financement des opérations d'investissement retenues au BP 2009 sans recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 abstentions (D. Goddard – P. Labiod – M. Deganis – F. Vivet) et 23 pour approuve l'affectation de 716 152.09 €, résultat de la section de fonctionnement 2008 au compte 1068 en réserves de la section d'investissement 2009.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

1) Section de Fonctionnement

1-1) Dépenses

	BP 2008	BP 2009	Variation	
Charges à caractère général	699 920,00 €	706 650,00 €	6 730,00 €	1,0%
Charges de personnel	1 104 900,00 €	1 229 400,00 €	124 500,00 €	11,3%
Autres charges gestion courante	266 010,00 €	242 485,00 €	-23 525,00 €	-8,8%
Atténuation de produits	39 980,00 €	28 700,00 €	-11 280,00 €	28,2%

Charges financières	103 085,00 €	90 400,00 €	-12 685,00 €	12,3%
Charges exceptionnelles	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,0%
Dotations aux amortissements	123 120,00 €	134 440,00 €	11 320,00 €	9,2%
Dépenses imprévues Fonct	5 800,00 €	10 000,00 €	4 200,00 €	72,4%
Virement à la sect° d'investis.	532 015,00 €	520 012,00 €	-12 003,00 €	-2,3%
	2 877 330,00 €	2 964 587,00 €	87 257,00 €	3,0%
Hors Virement section d'investissement	2 345 315,00 €	2 444 575,00 €	99 260,00 €	4,2%

1-2) Recettes

	BP 2008	BP 2009	Variation	
Produits des services	272 300,00 €	289 210,00 €	16 910,00 €	6,2%
Travaux en régie	25 600,00 €	14 300,00 €	-11 300,00 €	-44,1%
Impôts et taxes	1 890 750,00 €	1 944 050,00 €	53 300,00 €	2,8%
Dotations et Participations	627 670,00 €	635 997,00 €	8 327,00 €	1,3%
Autres produits gestion courant	46 000,00 €	52 800,00 €	6 800,00 €	14,8%
Atténuation de charges	15 000,00 €	19 000,00 €	4 000,00 €	26,7%
Produits financiers	10,00 €	0,00 €	-10,00 €	-100,0%
Produits exceptionnels	0,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	
Reprise de Provision	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
Total	2 877 330,00 €	2 964 587,00 €	87 257,00 €	3,0%

2) Section d'Investissement

2-1) Dépenses

	BP 2008	BP 2009	Variation	
Restes à réaliser N-1	1 120 088,00 €	1 164 305,00 €	44 217,00 €	3,9%
Solde d'exécution d'inv. reporté		155 314,82 €	155 314,82 €	
Remboursement d'emprunts	268 500,00 €	270 800,00 €	2 300,00 €	0,9%
Subvention énergie renouvelable	1 600,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,0%
Caution	875,00 €		-875,00 €	-100,0%
Propositions nouvelles	787 000,00 €	807 350,27 €	20 350,27 €	2,6%
Ecritures d'ordre	11 675,00 €		-11 675,00 €	-100,0%
Avance Remboursable au Budget Annexe	157 270,00 €	76 500,00 €	-80 770,00 €	-51,4%
	2 347 008,00 €	2 475 870,09 €	128 862,09 €	5,5%

2-2) Recettes

	BP 2008	BP 2009	Variation	
Restes à réaliser hors emprunt	566 479,00 €	807 260,00 €	240 781,00 €	42,5%
Affectation Résultat Fonctionnement N-1	672 764,00 €	716 152,09 €	43 388,09 €	6,4%
Solde Exécution reporté Investissement N-1	21 257,00 €	0,00 €	-21 257,00 €	-
Virement de la section de fonct.	530 515,00 €	520 012,00 €	-10 503,00 €	-2,0%
FCTVA	129 392,00 €	59 330,00 €	-70 062,00 €	-54,1%
FCTVA versement anticipé		96 000,00 €	96 000,00 €	
TLE	30 400,00 €	16 800,00 €	-13 600,00 €	-44,7%
Emprunts Restes à Réaliser	30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	-
Emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,0%
Remboursement Emprunt Chambéry Métropole	1 246,00 €	0,00 €	-1 246,00 €	-
Amortissement des immos	123 120,00 €	134 440,00 €	11 320,00 €	100,0%
Cession de caveaux	6 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	9,2%
Opérations d'ordre	11 675,00 €		-11 675,00 €	-
Cessions	172 480,00 €	38 200,00 €	-134 280,00 €	100,0%
Subventions d'investissement	51 680,00 €	77 676,00 €	25 996,00 €	-77,9%
	2 347 008,00 €	2 475 870,09 €	128 862,09 €	50,3%

Le Maire rappelle les principales caractéristiques du BP 2009 :

- l'absence d'augmentation des taux d'imposition en 2009
- une progression des dépenses d'investissement liée notamment au recours au dispositif de versement anticipé du FCTVA prévu dans le cadre du plan de relance
- l'absence de recours à l'emprunt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 contre (D. Goddard – F. Vivet – P. Labiod – M. Deganis – D. Diverchy – A. Vellard) 1 abstention (MH. Grenèche) et 20 pour, adopte le Budget Primitif 2009.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

JL Giannelloni informe le conseil municipal que la Loi de Finances pour 2009 a revalorisé les bases des impôts locaux à 2.5 % pour les propriétés bâties et à 1.5 % pour les propriétés non bâties

JL Giannelloni propose au conseil de ne pas appliquer d'évolution aux taux des taxes locales pour 2009, soit les taux et le produit fiscal suivant :

	Bases prévisionnelles 2009	Rappel Taux 2008	Proposition de Taux 2009	Produit correspondant
TH	7 864 000,00	9,00%	9,00%	707 760,00 €
TFB	4 911 000,00	20,00%	20,00%	982 200,00 €
TFNB	7 400,00	61,36%	61,36%	4 541,00 €
	Produit fiscal attendu			1 694 501 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 abstentions (D. Goddard – F. Vivet – P. Labiod – M. Deganis – D. Diverchy – A. Vellard) et 21 voix pour, approuve les taux proposés pour 2009.

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR UN VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA POUR LES DEPENSES REALISEES EN 2008

JL Giannelloni expose au conseil municipal que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 737 628 €.

Considérant l'intérêt de cette mesure visant à relancer l'économie nationale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 contre –D. Goddard – F. Vivet – P. Labiod – M. Deganis – D. Diverchy – A. Vellard), 2 abstentions (C. Blanc – M. Bohorquez) et 19 pour :

- autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat une convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE STATIONNEMENTS CHEMIN DES PRES ET AVENUE DU STADE

Le Maire rappelle que deux opérations de création de stationnement ont été inscrites au BP 2009 :

I - Création d'une vingtaine de places de stationnements av du stade

Cette opération vise à augmenter l'offre de stationnement à proximité du Groupe Scolaire Albanne. Le parking sera créé le long de l'avenue du stade sur un terrain appartenant à la commune cadastré E 778. Un cheminement piéton sera créé entre le nouvel espace de stationnement et le Groupe Scolaire Albanne.

Montant estimatif de l'opération

Parking avenue du stade	Montant H.T.
Création d'une vingtaine de places	28 800 € HT
Création du Cheminement piéton	7 900 € HT

II - Création de 80 places de stationnements chemin des prés

Cette opération vise à rationaliser le stationnement à proximité de la maison du stade et de la zone de loisirs.

Le parking sera créé sur le terrain communal cadastré E 449, aujourd'hui utilisé comme zone de stationnement.

Montant estimatif de l'opération : 51 600 €HT.

Le Maire précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 contre (D. Goddard – F. Vivet – P. Labiod – M. Deganis – D. Diverchy – A. Vellard), 1 abstention (M. Allemoz) et 20 pour :

- approuve la réalisation de ces opérations et leur inscription au BP 2009.
- autorise le Maire à déposer les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation de ces aménagements.
- sollicite un financement auprès du Département pour ces 2 opérations de stationnement.

ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU SOUS BOIS DE LA COCHE – CESSION GRATUITE A LA COMMUNE

Le Maire rappelle que par délibération du 05/01/2009 le Conseil Municipal, dans le cadre des demandes de subventions au titre de la DGE, a approuvé l'inscription au BP 2009 d'une opération visant à élargir le chemin du Sous Bois de la Coche pour un montant de 17 665 € HT.

Ce projet engagé au cours du précédent mandant a été revu suite à plusieurs réunions avec les riverains qui ont permis d'aboutir à un accord lors d'une rencontre sur le terrain le 26 février 2009.

Cet aménagement nécessite une emprise de terrain de 129 m² sur la parcelle cadastrée J 83 appartenant à Monsieur Albert GARANGER.

Suite à différents contacts, Albert GARANGER, représenté par procuration par Monsieur **Georges BOUGNOUX**, a accepté de céder gratuitement cette portion de terrain à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arpentage,
- décide de classer cette acquisition dans le domaine public de la Commune.

CESSION D'UNE SALEUSE REFORMEE A LA COMMUNE DE LA RAVOIRE

M. Bohorquez informe qu'en 1991, la commune a acquis une saleuse pour un montant de 8 180 € TTC.

La vétusté de cet équipement induisant des problèmes mécaniques fréquents (courroies, moteur...) et une consommation de sel très importante ne permet plus de l'utiliser.

Cette saleuse réformée est actuellement entreposée dans les ateliers des services techniques, la commune en ayant acheté une nouvelle début 2008 pour un montant de 17 900 €TTC.

La commune de La Ravoire a indiqué qu'elle était intéressée pour récupérer cet équipement pour pièces.

Un avis de cession a par ailleurs été affiché en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession gratuite pour pièces de cet équipement à la Commune de La Ravoire.

QUESTIONS DIVERSES

- Cahier des charges PLU

R. Eymard informe que la consultation visant à choisir un bureau d'étude pour accompagner la collectivité dans le cadre de l'élaboration du PLU va prochainement être lancée.

Il rappelle au conseil municipal la procédure d'élaboration du PLU et présente le cahier des charges de la consultation.

Le choix du cabinet d'étude pourra intervenir courant mai et faire l'objet d'une délibération pour donner autorisation de signature au Maire début juin.

Suite à l'interrogation de M. Deganis concernant l'articulation entre l'étude concernant le Tremblay et l'élaboration du PLU, le Maire rappelle que le travail sur les orientations d'aménagement du Tremblay vise à répondre à la problématique d'une zone déjà portée à l'urbanisation alors que l'élaboration du PLU doit aboutir dans 3 ans. Il souligne que la réflexion concernant le Tremblay vise à optimiser l'espace disponible pour produire du logement et en cela entrer pleinement dans les orientations définies par le PLU.

- Acquisition d'un épandeur – Octroi d'une subvention du Département

Le Maire rappelle que par délibération du 03/11/08, le conseil municipal avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès du Département pour l'acquisition d'un épandeur en vue de sa mise à disposition au GAEC de la Coche chargé du déneigement du haut de la Commune.

Le Maire informe de la décision du Conseil Général d'octroyer une subvention de 960 € à la Commune.

F. Vivet et A. Vellard rappellent que ce dernier avait été à l'origine de cette demande.

- Fusion école Chantal Mauduit avec l'école de l'Albanne

M. Deganis indique qu'il aurait souhaité que le conseil municipal revienne sur sa décision quant à la fusion des deux écoles.

- Communication

M. Deganis interroge R. Eymard sur le retard de parution du Barberaz infos.

R. Eymard indique que des contraintes ont conduit à différer la publication et rappelle aux conseillers de la minorité leur possibilité d'actualiser leur article.